

STRUCTURES

Par Profil supprimé Postée le 27/10/2015 09:42

Bonjour,

Ma fils a commencé jeune par des joints et aujourd'hui 21 ans, il doit être passé à autre chose. la situation ne fait que se dégrader, en effet il a eu son permis de conduire au bout de 2 mois, lui a été retiré. Aujourd'hui, il a conduit sans permis, et à provoquer un accident, il s'est endormi, la responsable c'est la fatigue... or il ne travaille pas ou peu.

Il est dans le mensonge permanent, me dit que moins j'en sais et mieux sais. Suite à l'accident, je veux qu'il soit hospitalisé en psy, puisqu'il a fait une cure l'an dernier, sans succès, car en plus de la drogue, l'alcool, les médicaments sont là

Lui refuse l'hospitalisation en psy, me jurant qu'il suivra son traitement. Si toutefois, j'arrivais à le convaincre d'entrer en hospitalisation, combien de temps peut il rester ? et après existe t il des "maisons" pour permettre à réapprendre à vivre à son rythme, sans pression de temps. Il me dit souvent qu'il ne peut pas affronter la vie, mais nous vivons avec une angoisse permanente car les évènements sont de plus en plus grave, sans compter qu'il peut "pêter" les plombs à n'importe quel moment.

Nous sommes complètement démunis

Nous sommes en indre et loire, même des structures en dehors du département, serait encore mieux.

Merci et j'attends vos réponses avec impatience.

Mise en ligne le 27/10/2015

Bonjour,

Nous comprenons les difficultés que vous traversez et l'inquiétude que vous éprouvez vis à vis de votre fils. Puisqu'il est majeur, vous ne pouvez pas le forcer ou le contraindre à entamer une démarche de soin ou une hospitalisation sans son consentement. La durée d'une hospitalisation est variable et dépend des produits consommés, de la fréquence et des habitudes de consommation de l'utilisateur ... Généralement, ce temps est compris entre une et trois semaines maximum.

Des lieux permettant aux usagers de drogues à réapprendre à vivre sans consommer existent. Cela s'appelle des CTR (Centre Thérapeutique Résidentiel). Il s'agit de lieu de soin où l'utilisateur est accueilli dans un collectif (souvent un groupe d'une dizaine d'utilisateurs), encadré par une équipe pluridisciplinaire (médecin, psychologue, travailleurs sociaux) présente en continu. La prise en charge est gratuite et elle peut aller jusqu'à un an. Cela permet à l'utilisateur de consolider son sevrage mais aussi de retrouver un équilibre dans un cadre protégé. Il existe un vingtaine de ces centres en France et toute fonctionne sur le principe de la libre adhésion. Cela signifie qu'il faut que votre fils soit d'accord et volontaire pour y aller. Si vous souhaitez de plus amples renseignements concernant le dispositif de soin, vous pouvez nous joindre directement au 0 800 23 13 13, tous les jours de 8h à 2h (l'appel est anonyme et gratuit depuis un poste fixe, 01 70 23 13 13 depuis un portable au coût d'un appel ordinaire) ou par chat, tout les jours de 14h à 2h en vous rendant sur l'un de nos sites.

Vous pouvez également consulter l'article que nous vous joignons en bas de message.

Enfin, et si votre fils était partant pour ce type de démarche, vous pouvez également vous adresser à une équipe de professionnels en CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) afin d'être aidé et accompagné pour monter ce projet. Bien entendu, vous pouvez également faire appel à eux afin de trouver du soutien pour vous même. Nous vous joignons quelques adresses à la fin de ce message.

Bien cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

CSAPA LOCHES

8, rue Descartes
37600 LOCHES

Tél : 02 18 37 05 67

Site web : www.chu-tours.fr/nos-services/

Accueil du public : Mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 17h30

Consultat° jeunes consommateurs : Mercredi de 14h à 17h pour les jeunes et les familles sur rendez-vous.

Secrétariat : Du mardi au vendredi de 10h à 17h

Voir la fiche détaillée

CSAPA 37 TOURS-CENTRE

26, rue de Richelieu
37000 TOURS

Tél : 02 47 47 91 91

Site web : www.chu-tours.fr/

Accueil du public : Lundi au vendredi de 10h à 16h30

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations sur rendez-vous du lundi au vendredi, notamment les mercredi.

Consultations à la maison des adolescents sur demande.

Substitution : Délivrance des traitements de substitution pour les patients suivis.

Service mobile : le lundi et vendredi de 9h à 17h. Les mercredis en semaines paires de 9h à 17h. sur rendez-vous

Secrétariat : Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 16h30 et le jeudi de 13h à 16h30

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- L'aide à l'arrêt